



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sida

Question écrite n° 93907

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé l'association des Élus locaux contre le sida (ELCS). Le sida, malgré tous les efforts des scientifiques, des personnalités et des gouvernements, n'a pas été éradiqué, même si des progrès considérables ont été obtenus depuis 20 ans. De nombreuses associations locales se sont mobilisées, pour informer, sensibiliser, et participer au financement de ce grand fléau mondial. Au titre des aides accordées par l'État français, l'association des Élus locaux contre le sida perçoit un financement à hauteur de 15 000 euros. Cette subvention, si elle peut paraître importante, est largement insuffisante pour développer sur le plan national des outils d'information et de formation. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin que, nonobstant les actions et soutiens engagés par les collectivités locales, la Direction générale de la santé maintienne, voire augmente la subvention annuelle accordée à l'ELCS.

Texte de la réponse

La lutte contre le VIH/Sida demeure au cœur des préoccupations du ministère des affaires sociales et de la santé. Concernant l'association Elus locaux contre le sida, une subvention lui a été attribuée par le ministère au titre de l'année 2015 d'un montant de 15 000 euros. Elle s'inscrit dans le cadre d'actions de prévention et d'information des élus, des professionnels de santé et d'associations de patients dans le domaine du VIH, des hépatites, de la réduction des risques et contre les discriminations. Malgré un contexte budgétaire extrêmement contraint, le soutien financier apporté à cette association au titre de l'année 2016 devrait être proche de celui dont elle a bénéficié en 2015.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93907

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1840

Réponse publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4452